

Les actes de reconnaissance de 1580

Sous l'Ancien Régime la notion de propriété n'était pas celle d'aujourd'hui. Un individu pouvait posséder une terre ou une maison, la vendre, l'échanger, la donner en héritage, dans la grande majorité des cas il ne faisait que la *tenir*, puisque le seigneur jouissait de la propriété éminente de celle-ci. Il existait toutefois des biens *libres ou francs* qui ne dépendaient d'aucun seigneur, les *alleux*. La propriété était alors absolue. Les reconnaissances de 1580 n'en donnent qu'un exemple parmi toutes les parcelles tenues par les habitants de Gassin : des quatre biens que possédait Peyronne Colle, la mère du notaire Jehan Anthoine Germondy, une terre était "*franche suivant la reconnaissance de 1530*" et n'était par suite assortie d'aucun droit. Les alleux n'existaient donc quasiment pas à Gassin.

La lignée seigneuriale entendait parfois réaffirmer ses droits sur ses possessions en faisant dresser des actes de reconnaissance. C'est ce que fit en 1580 Nicolas du Mas de Castellane, qui était né Nicolas du Mas et avait hérité en 1558 de son oncle maternel, Melchior de Castellane, à la charge de porter le nom et les armes de Castellane. Il devint ainsi seigneur majoritaire de Gassin. Les 217 actes de reconnaissances (3E/2904) furent reçus par M^e Gattus du 3 mai au 3 juin 1580. Le registre s'ouvre sur le titre suivant :

"Reconnaisances des pièces et propriétés tant urbanes que rusticques scituées au lieu de Garcin et son terroir, sousjectes et mouvantz soubz la majeure directe dominion et seignorie de haut et puissant seigneur Messire Nicollas du Mas de Castellanne, visconde de Vallerne, baron d'Allamagne, Oze, Vitrolle, majeur seigneur dudit Garcin ayant de huict partz les sept, gentilhomme ordinere de la chembre du roy."

[Remarquons qu'à l'intérieur de la couverture en parchemin de ce registre sont écrits des actes de reconnaissance de 1421]

Pour la rédaction de ces actes le seigneur fut représenté par son procureur juridictionnel, Jehan Anthoine Carbon, et les "propriétaires" firent acte de reconnaissance en personne ou représentés par leur tuteur ou tutrice, à plusieurs s'ils étaient en indivision. Les maris s'engageaient pour les biens de leur femme. Dans chaque acte le propriétaire déclarait "*pour luy et ses sussesseurs*" qu'il "*tient et veult tenir pour à l'advenir*" sous la directe du seigneur les pièces et propriétés ensuite décrites et il reconnaissait les droits seigneuriaux qui s'y attachaient, "*droit de lodz, vente, trézain et retenus par droit de prolation ou advantaige*" et promettait de les payer "*annuellement et perpétuellement*" à la fête de S^t Michel, "*sous l'obligation de tous ses biens meubles et immeubles*". Les biens étaient décrits avec précision (plutôt mieux qu'un cadastre), et pour chacun d'eux était indiqué, en espèces ou en nature, le "*service*", c'est-à-dire le droit seigneurial afférent à ce bien, dont le paiement manifestait chaque année la reconnaissance du droit éminent du seigneur.

L'abrégé (3E/2903) reprend pour chaque propriétaire la liste de ses biens, moins précisément définis que dans l'acte, avec en regard le montant du droit à verser annuellement au seigneur. Il a pour titre :

"Abrégé des recognoissances des mannantz et habitans et autres aiantz et possedantz biens au lieu et terroir de Garcin pour servir de mémoire des censes, services, tasques deubz par iceulx à Messire Honnoré de Castellanne seigneur de Saint Juers, Chateauneuf et dudit Garcin prins sur les dernieres reconnoissances faictes [probablement en 1530] au seigneur baron d'Allemaigne, jadis seigneur dudit Garcin, en l'an mil V^c quatre vingt".

Les propriétaires furent classés en cinq catégories : les habitants de Gassin (94 actes concernant 115 propriétaires, mises à part la communauté et la confrérie du Saint Esprit), de Ramatuelle (58 actes), de Saint-Tropez (33 actes), de Cogolin (28 actes) et de Grimaud (3 actes), tous possédant des biens au terroir de Gassin. Le nombre d'articles par acte est très variable. Comme on pouvait s'y attendre, il est en moyenne beaucoup plus élevé pour les habitants de Gassin, de un article à 30 pour Lions Herie, ménager, 32 pour Guilhem Taxil, baille, et 61 articles pour l'indivision des frères Jehan Germondy et Jehan Anthoine Germondy, le notaire. Les habitants des autres communes étaient nombreux, mais ne possédaient chacun que peu de parcelles à Gassin.

La commune de Gassin (M^{es} Honoré Taxil et André Octoul étant consul et syndic) possérait deux défens.

Comme pour les actes précédents, les renseignements sur l'état-civil des propriétaires et sur leur filiation ont été extraits des actes de reconnaissance. On trouvera cinq listes comprenant les habitants des cinq communes mentionnées ci-dessus. En ce qui concerne Gassin, on ne peut savoir quelle fraction de la population représentaient ces propriétaires habitant la commune. Il est vraisemblable qu'une minorité seulement ne possédait pas au moins un bout de jardin, une petite vigne, une mesure. Sans doute les valets de ferme, les servantes, les très pauvres... et ceux qui n'avaient pas encore hérité.

Droits seigneuriaux dus par les propriétaires habitant Gassin.

Les services ont été étudiés seulement avec cette catégorie de propriétaires. Les droits étaient de quatre natures différentes : un montant en espèces, une quantité de grains, la tasque ou des denrées.

1) Les montants en espèces

La somme à verser est exprimée en sous, en liards, en patacs (provençaux, tournois ou royaux), en deniers (le plus souvent), en oboles et en pites. Nous avons supposé que le sou était provençal ou tournois et qu'il valait 12 deniers. Le liard valait 3 deniers, le patac 2 deniers (nous n'avons pas fait de différence entre les patacs provençaux, tournois et royaux), l'obole avait la valeur d'un demi-denier et la pite d'un quart de denier. Le total des droits en espèces dus par chaque propriétaire a été calculé en deniers. Les plus taxés étaient les frères en indivision Jehan Anthoine et Jehan Germondy mentionnés plus haut, avec 289 deniers et, à l'opposé, Guilheume Gondonne était presque exemptée d'impôt seigneurial puisqu'elle n'avait qu'un denier à payer en tout et pour tout. George Savine et Jacques Roux n'avaient, eux, rien à payer, mais devaient fournir une "poulailhe".

2) Les quantités de grains

La quantité à livrer au seigneur est exprimée en sétiers (une seule fois), en eimines (4 fois), en quartière (4 fois) et en civadiers (de loin la mesure la plus utilisée). Nous avons converti toutes les quantités en litres avec l'aide du "*Tableau des anciennes mesures du département du Var comparées aux mesures républicaines*" (an VII) qui donne pour le district de Fréjus :

1 sétier	= 32,73 litres
1 émine	= 19,28 litres (district d'Antibes)
1 quartière	= 8,18 litres
1 civadier	= 4,09 litres

Dans cette catégorie ce sont encore Jehan Anthoine et Jehan Germondy qui, de très loin, livrent le plus (114 litres), tandis qu'un peu plus de la moitié des propriétaires n'a rien à donner.

3) La tasque

Quand une pièce de terre était soumise à la tasque son propriétaire devait donner chaque année au seigneur une partie de sa récolte, le quinzième avec une tasque au 1/15^e comme c'est le cas dans ces actes de reconnaissance, à l'exception d'une pièce appartenant à Jehan Anthoine et Pierre Carbon qui est soumise à la tasque au 1/12^e.

4) Les denrées

Un quart des propriétaires devaient apporter au seigneur, qui une galline, qui une poulaille et il était précisé qu'elle devait être "grasse" ou "bonne". Dans cette catégorie figure une fois, non pas de la volaille, mais "*un demi chevreau bon*" dû par Bartholomy et Jehan François Taxil. On est un peu surpris par les quarts de perdrix. Peut-être les propriétaires fournissaient-ils un équivalent monétaire de ce quart de volatile.

Dans le tableau qui donne les droits dus par les habitants de Gassin sur l'ensemble de leurs biens fonciers les montants en espèces ont été ramenés en deniers et les grains en litres comme il est dit plus haut. En comptant chaque membre des indivisions comme un propriétaire et en leur attribuant chacun leur part de deniers à payer, la moyenne des paiements en espèces s'établit à 32 deniers et la médiane à 23,5 deniers.

Ce montant en espèces ne peut donner qu'une idée grossière de la situation sociale d'un propriétaire. Les services en nature pouvaient modifier sensiblement l'importance relative de l'impôt seigneurial, car la quantité de grains à fournir n'était pas proportionnelle au montant des deniers et, par ailleurs, quelles étaient les valeurs d'un civadier de blé et d'une poulaille grasse à Gassin en 1580 ? Quant au montant de la tasque, on connaît son taux, mais comment évaluer le rendement de tel champ de blé, de telle vigne ou de telle oliveraie ? Et enfin, ces actes étant par définition des reconnaissances de biens fonciers, ils ne disent rien des revenus des boutiques et des charges.

Habitants de Gassin ayant des biens à Gassin en 1580 - Montant de leur impôt seigneurial

3E / 2904

f°	Nom	Prénom	Père	Mère	Aïeul	Conjoint	Deniers	Grain	Tasque	Denrées
68	AMPHOUSSE	Catherine	Bastian +	.	.	TACIL Barth. de Raphaël	17,50			
155	AMPHOUSSE	Honoré	Bastian +	.	.	.	18,00		1 article	
165	AMPHOUSSE	Honoré	Honorat +	.	.	.	57,00	23,5	1 article	
146	AMPHOUSSE	Jehan	5,00			
26	AOUST	Claude	8,00			1 poulle
153	AUBERT	Honoré	.	.	.	TACIL Catherine	2,00			
168	AUBERT	Jehan	Bartholomy +	.	.	.	78,00		3 articles	
150	BERENGUIER	Estienne	.	.	.	JUSTINE Marguerite	4,00			
149	BERENGUIER	Marguerite	.	.	.	RICARD Gaspard	14,00			
50	BRUNET	Catherine	.	.	.	MAISSEONIER Jehan	32,50	5,5	2 articles	
148	BRUNET	Jacques	4,50	2		
41	BRUNET	Marguerite	.	.	.	TACIL Barthi	24,50	8	1 article	
52	BRUNET	Marie	.	.	.	MEYSSONIER Guilh. +	26,50	4	1 article	
60	CARBON	Bertrand	.	.	.	TROCHAT Marthe	22,00		1 article	
22	CARBON	Jehan Anthoine	4,50		3 articles	1 poulailhe grasse
22	CARBON	Pierre				
2	CHAMPANE	François	23,00	11		
196	CHAMPANE	Jehan Pierre	Bartholomy +	TACIL Loyse	TACIL Estienne +	.	4,50	0,7		¼ perdrix
62	COCOREL	Jehan	Bartholomy +	.	.	.	31,00		1 article	
36	COLE	Peironne	1,75			
202	communauté de Gassin					
105	confrérie du St Esprit		49,00	8		
101	GASAN	Jaume	6,00			
24	GENDONNE	Guilheume	Christol +	.		CARBON Jehan Anthoine	1,00			
97	GERMONDE	Anthoine	Lions	.	.	.	26,00	3	1 article	
27	GERMONDE	Jehan	Jacques +	.	.	.	289,00	114,4	6 articles	
27	GERMONDE	Jehan Anthoine	Jacques +	COLE Peironne	.	.				
186	GERMONDE	Jehan Estienne	Jehan +	REYNAUD Anthorone	.	.	17,00	4	1 article	

163	GERMONDE	Troppes	François +	.	.	.	24,00			
136	GIRMONDE	Anthorone	.	.	.	ROUX Pierre	14,00			
188	GIRMONDE	Catherine	Jehan +	.	.	ROUX Jehan Loys +	16,00			
172	GIRMONDE	Jacques	Jehan +	.	.	.	102,50	1,5	4 articles	
172	GIRMONDE	Jehan	Honoré	.	Jehan +	.				
172	GIRMONDE	Lions	Honoré	.	Jehan +	.				
6	GOLIN	Huguet	36,00	1	1 article	¼ perdrix
91	GUERSOU	Jehan	Jehan +	.	.	.	13,00	4		
168	GUERSOU	Melchion	Jehan	.	.	.	8,00			
14	HERIE	Lions	Jehan +	.	.	.	108,25	4	3 articles	
138	JAUVAT	Guigou	Maximin +	.	.	.	25,00			
56	MAISTRAL	Jehan	.	ALBERT Catherine	voir Dauphine TACIL (indivision)					
55	MARQUÉE	Honorade	Arnaud +	.	.	GUICHARD Antoine	4,00			
22	MICHEL	Jehan	Anthoine +	.	.	.	2,00			
161	MONGIN	Honoré	12,00			
9	OCTOUL	André	11,00			
205	OCTOUL	Anthoine	26,00			
89	PEIRE	André	Melchion +	CALVIN Jannette +	.	.	15,00		1 article	
89	PEIRE	Honorat	Melchion +	CALVIN Jannette +	.	.				
58	PEIRE	Marguerite	.	.	.	AOUST François +	5,00			
38	RAOUR	Georgi	75,00			1 pouailhe grasse
38	RAOUR	Guilhem				
125	RAOUR	Magdelene	.	.	.	AUBERT Estienne	5,00			
152	RICARD	Anthorone	.	AMPHOUSSE Cath	AMPHOUSSE Anthoine +	.	75,00			1 pouailhe grasse
152	RICARD	Honorade	.	AMPHOUSSE Cath	AMPHOUSSE Anthoine +	.				
152	RICARD	Marthe	.	AMPHOUSSE Cath	AMPHOUSSE Anthoine +	.				
112	RICARD	Dominique	Claude +	.	.	.	54,50	6	2 articles	½ perdrix
112	RICARD	George	Claude +	.	.	.				
194	RICARD	Jehan	Pierre +	.	.	.	4,50	0,5	1 article	
179	RICARD	Jehan Pierre	Pierre +	.	.	.	13,50	6	1 article	
181	RICARD	Joseph	Pierre +	.	.	.	157,00	4	2 articles	
11	RICARD	Rostang	Pierre +	.	.	.	28,25	3		1 pouailhe bonne
115	ROBIÉ	Jehan	Anthoine +	.	.	.	39,00	2	1 article	

43	ROUX	Bartholomy					9,00	8	1 article	
190	ROUX	Jacques	Jehan Loys +				0,00			1 pouailhe bonne
135	ROUX	Pierre	Pierres +			GIRMONDE Anthorone	23,00		2 articles	1 gelline bonne
159	SAVINE	George	0,00			1 pouailhe bonne
201	SENEQUIER	Anthorone	.	.	.	TACIL BONAUD Jehan	6,00			
99	SENEQUIER	Guilhem	Honorat	TROCHAT Honorade +	.	.	5,00			1 gelline bonne
184	SPITALLIER	Loyse	.	.	.	AMPHOUSSE Bastian +	3,50			
127	TACIL	Angelin	Jehan +	.	.	.	69,50	2		¼ perdrix bonne
127	TACIL	Dominique	Jehan +	.	.	.	87,00	13	3 articles	
140	TACIL	Angelin	Jacques +	.	.	.	71,00	9	1 article	1/3 gelline
140	TACIL	Honoré	Jacques +	.	.	.	58,00	22,5	2 articles	½ chevreau bon
140	TACIL	Jacques	Jacques +	.	.	.	24,75	1,5	1 article	
140	TACIL	Jehan	Jacques +	.	.	.	73,00	7,5	4 articles	1 pouailhe, ½ gelline
207	TACIL	Anthorone	Honoré +	.	.	.	16,00			
131	TACIL	Bartholomy	Jehan +	.	Jehan +	.	2,00			
131	TACIL	Jehan François	Jehan +	HERIE Jannette	Jehan +	.	224,00	12	2 articles	1 poule grasse
78	TACIL	Benet	Hellion +	.	.	.	4,00			1 pouailhe bonne
92	TACIL	Catherine	Angelin	.	.	OCTOUL Jehan	167,75	21	2 articles	
92	TACIL	Marguerite	Angelin	.	.	OCTOUL Antoine	8,50			1 pouailhe bonne
56	TACIL	Dauphine	Jaume	ALBERT Catherine	.	MARIN Jehan Jaume	48,00		1 article	
191	TACIL	François	Jehan +	.	.	.	88,00	10	1 article	
18	TACIL	Guilhem	François +	.	.	.	14,00	2		
198	TACIL	Guilhem	.	.	.	MARTEL Jehane	29,50	4	2 articles	
209	TACIL	Honorat	Luc +	.	.	.	109,75	22,5	1 article	1 gelline bonne
199	TACIL	Honoré	84,00			
48	TACIL	Jacques	Anthoine +	.	.	.	50,50	4		
218	TACIL	Jehan	Michel +	.	Luc +	.				
218	TACIL	Magdeleine	Michel +	.	Luc +	.				
75	TACIL	Jehan	Estienne +	.	.	.				
103	TACIL	Jehan	Jacques +	.	.	.				
213	TACIL	Jehan	Luc +	.	.	.				
216	TACIL	Jehan	Pierre +	.	Luc +	.				
86	TACIL Pichon	Jehan				

46	TACIL	Jehan Anthoine	42,50		1 article	
122	TACIL	Jehan Anthoine	Anthoine +	.	.	.	55,50	24,5	2 articles	
122	TACIL	Honoré	Anthoine +	.	.	.				
122	TACIL	Jehan Baptiste	Anthoine +	.	.	.				
122	TACIL	Melchion	Anthoine +	.	.	.				
221	TACIL	Joseph	Lions +	.	Luc +	.	46,00	10	2 articles	
160	TACIL	Loyse	Jacques +	.	.	MARQUES Arnaud +	26,50			
143	TACIL	Marguerite	Pierre +	.	Jacques +	.	34,50			
108	TACIL	Michel	Jehan +	.	.	.	39,00	4	3 articles	1 galline bonne
67	TACIL	Raphael	6,00			
176	TROCHAT	Angelin	Jehan +	AMPHOUSSE Hon.	AMPHOUSSE Jehan +		19,00		1 article	
118	TROCHAT	Bartholomy	Jehan +	.	.	.	74,50		2 articles	
1	TROCHAT	Guilhem	46,00			1 galinne grasse
224	TROCHAT	Jehan	Guilhem +	.	.	.	22,00			
193	TROCHAT	Marguerite	.	.	.	LAUGIER Michel +	4,00			1 poulaillhe bonne
69	TRUCQ	Anthoine	Michel +	.	.	.	73,50		3 articles	
69	TRUCQ	Jehan	Michel +	.	.	.				
80	TRUCQ	Anthoine	Jehan +	.	.	.	101,00	93		1 poulet pour le jardin
80	TRUCQ	Honoré	Jehan +	.	.	.				
83	TRUCQ	Catherine	Augustin +	AMPHOUSSE Hon. +	Jehan +	.	67,00	19		1 gelline bonne
157	TRUCQ	Honorade	Jehan Anth +	.	.	.	28,00	8		
64	TRUCQ	Jacques	Michel +	.	.	.	27,25		2 articles	
72	TRUCQ	Pierres	Michel +	.	.	.	78,25		1 article	

N.B. La couleur montre les indivisions. C'est aussi le cas de Jehan Maistral et Dauphine Taxil.

Peironne Colle est la mère de Me Jehan Anthoine Germondy.

Guilheume GENDOME est de sexe féminin

Habitants de Ramatuelle ayant des biens à Gassin en 1580

3E / 2904

f°	Nom	Prénom	Lien de parenté
374	ANDRÉ	Anthoine	fils de Luc + et de Marguerite OURDAN
328	ANDRÉ	Jean	.
321	AUBERT	Jaume	fils de Jehan +
325	BENET	Andrieu et Anthoine (frères)	fils de Urban
324	BENET	Anthoine	.
371	BENET	Catherine	fille de Anthoine +, épouse de Domenge VIVARD
325	BENET	Jehan Pierre et Jehan Anthoine (frères)	fils de Anthoine
328	BLANC	Bertrand	.
355	CALVIN	Anthoine, Gaspard et Lois (frères)	fils de Roman
315	CALVIN	Jacques, Honoré, Foulquet et Jehannon	hoirs de Guilhem +
318	COCOREL	Jehan Baptiste	.
305	COCOREL	Lois et Jacques	fils de Anthoine +
345	COCOREL	Pierre	fils de Jehan +
304	COCOREL	Raphael	.
356	GONTIER	Jehan	époux de Loyse OCTOUL
297	JACARAN	Jehan	fils de Anthoine +
309	MARQUES	Anthoine	fils de Estienne +
313	MARQUES	Anthoine et Jacques (frères)	fils de Rostan +
322	MARQUES	Bertrand	fils de Pons
348	MARQUES	Dalmas et Bernard (frères)	fils de Anthoine +
351	MARQUES	Guilhem	fils d'Estienne
367	MARQUES	Honoré	.
317	MARQUES	Jacques	fils de Armantari
350	MARQUES	Jacques, Guilhem et Bartholomy	fils de Cosme
308	MARQUES	Jaume et Raimond (frères)	fils de Bastien +
308	MARQUES	Jean Anthoine (neveu des précédents)	fils de Anthoine +
307	MARQUES	Jehan	fils de Guilhem
348	MARQUES	Jehan (notaire royal)	fils de Anthoine +

344	MARQUES	Jehan Anthoine	fils de Jaume
352	MARQUES	Jehan, François et Jehannon (frères)	fils de Anthoine +
375	MARQUES	Jehanette	épouse de Jehan ASQUIER natif de St Tropez
301	MARQUES	Joseph	.
312	MARQUES	Loys	fils de Anthoine +
313	MARQUES	Pierre	.
343	MARQUES	Plésiane	.
293	MARTIN	Jehan	.
346	MEISSONNIER	André	.
290	MERGE	Jehan	.
302	NÉGRE	Pierre	.
328	OCTOUL	Estienne	fils de Honorat
310	OCTOUL	Honoré et Anthoine (frères)	fils de Loys
328	OCTOUL	Jacques et Armentari	fils de Donin
289	OCTOUL	Jacques et Estienne (frères)	.
328	OCTOUL	Peyre, Thomas et Jeanonn (frères)	fils de Jean Anthoine
365	OCTOUL	Pierre, Thomas et Jehannon (frères)	fils de Jehan Anthoine
296	OURDAN	Geoffred	fils de Anthoine +
299	OURDAN	Jehan	fils de Anthoine +
292	OURDAN	Jehan le mineur	.
295	OURDAN	Antoine	.
314	OURDAN	Jehan le majeur	.
300	OURDAN	Pierre	fils de Anthoine
373	PEYRONNET	Thomas, Jehan Anthoine, Pierre et George	héritiers de André +
326	POMMERIN	Angelin, Jehan Anthoine et Anthoine	fils de Simon +
329	PREIRE	Anthoine	.
369	RICARD	Estienne	fils de François +
320	RICARD	Guilhem	fils d'Anthoine
319	RICARD	Honoré	fils de Jehan
370	RICARD	Honoré	fils de Arnaud +
319	RICARD	Jehan	fils de Roman
319	RICARD	Jehan	fils de Benet
319	RICARD	Jehan Anthony	fils d'Anthoine

319	RICARD	Jehannon	fils d'Anthoine
354	RICARD	Pierre	époux de Jannette TACIL
372	RICARD	Pierre	fils de Bartholomy +
303	THOLON	Anthoine	fils de Foulque
368	THOLON	Guilhem	.
353	TOURNEL	Jaume	.
341	TOURNEL	Jehan	.
290	TOURNEL	Mathieu	.
327	TOURNEL	André	fils de Thomas
342	VIVARD	Honorade	fille de Bertrand
342	VIVARD	Jehan Baptiste et Bartholomy (frères)	fils de Hermentary + et Catherine MARQUES

Habitants de Saint-Tropez ayant des biens à Gassin en 1580

3E / 2904

f°	Nom	Prénom	Lien de parenté
271	Marguerite	épouse de Jehan CALVET
276	ANTIBOUL	Jehan et Charles (frères)	fils de noble Geoffroy ANTIBOUL
276	ANTIBOUL	Spirit	fils de Luc +, héritier de Anthoine +
253	BARATE	Pierre	fils de Jaume +
254	BARATE	Jehan	fils de Jaume +
246	BARBIER	Anthoine et Huguet (frères)	.
279	BENET	Marguerite	fille de Anthoine +, épouse de Steve RAIMONDE
268	CAVALIER	Jehan	fils de Jaume +
249	COSTE	Honoré	.
275	COSTE	Estene, George, Olivier, hoirs de Jacques	hoirs de Pons et Jehan Baron COSTE
264	DOULONNE	Jacques	.
265	DOULONNE	Loise	épouse de Baptiste AOUST
248	FABRE	Charles	.

274	FABRE	Merigon	.
251	GIRMONDE	Jehanne	héritière de Anthoine +, épouse de Anthoine de LORTOU
251	GIRMONDE	Catherine	héritière de Anthoine +, épouse de Pierre GIRMONDE
260	GUIRARD	Estienne et Rymond (frères)	.
263	MAGNE	Phelip	.
243	MARTIN	François et Joseph (frères)	fils de Avenas +
245	MARTIN	Estienne	.
267	MARTIN	Estienne	.
272	MARTIN	Estienne	.
255	MONIER	Jacques et Anthoine (frères) .	fils de Jehanon
250	NABON	Blaze	fils de Bertrand +
256	NABON	Barthélémi	fils de Bertrand +
257	NABON	Anthoine	.
258	NABON	Huguet	.
259	NABON	Rolland, Geoffre et Paul (frères)	fils de Honoré +
273	OCTOUL	Catherine et Gasparde	hérit. de Anthoine, ép. de Jehan MARTIN et Jehanon BERTHOL
269	PEIRE	François et Anthoine	fils de Antoine
266	RICARD	Marc	.
278	RICHELME	Barthelemy, Jacques et Juonet (frères)	fils de Guilhem +
261	TACIL	Peyronne	épouse de Honorat ANDRÉ, chirurgien
280	TOURNEL	Catherine	épouse de François MARTIN fils de Jehan
270	VEYRANE	Jehan	

Habitants de Cogolin ayant des biens à Gassin en 1580

3E / 2904

f°	Nom	Prénom	Lien de parenté
424	BOYER	Bertrand	.
427	CHAMPANE	Jehane	épouse de Rymond RICARD
402	FACTIER	Jacques	.
417	FACTIER	Marguerite	fille de George + et de Anne DOMINICQUE
418	FERAPORTE	Bartholomy	fils de Barthollomy
423	GONTIER	Domenge	.
403	ISNARD	J. Baptiste, J. Anthoine, Anthoine et Estienne	frères
422	MAYNIER	Anthoine	.
400	MEISSONNIER	Jehan	fils de Jehan +
406	MEISSONNIER	Marguerite (Catherine dans le résumé)	épouse de François SAVINE
407	MEISSONNIER	Jehan Anthoine, Anthoine et Pons (frères)	fils de Jehan André + et de Jannette DATIL
408	MEISSONNIER	Jehan Antoine	fils de Jehan Baptiste +
409	MEISSONNIER	hoirs de Anthoine	.
414	MEISSONNIER	Ellion (Melchion dans le résumé)	fils de Nicolas +
415	MEISSONNIER	Honorade	fille de Jollian +, épouse de Jehan AUDOIN
415	MEISSONNIER	Marguerite	fille de Jollian +, épouse de Anthoine CALVIN
416	MEISSONNIER	Gabriel	.
404	OLIVIER	Guilheaume	fils de Joseph +
405	OLIVIER	Georgette	épouse de Guilhem MICHEL
412	PISSOT	Jehan Anthoine	fils de Isnard + et Honorade MEISSONNIER
420	RAOUR	Jaume	fils d'Anthoine. Tantes : L. RAOUR et Scibilie GASTAUD
421	RAOUR	Jaume dit Barate	fils de Pierre. Tante : Scicille GASTAUD
425	REMUSAT	Melchion	.
419	RICARD	Marguerite	fille de Honorat, ép. de Anthoine BREGONSE
428	RICARD	Jacques	.
426	SENES	André	fils de Jehannon et de Catherine BAUDOIN
413	TOLLON	Jehan	.
411	TROCHAT	Marguerite	épouse de Jaume MEISSONNIER

Habitants de Grimaud ayant des biens à Gassin en 1580

f°	Nom	Prénom	Lien de parenté
432	ARNAUD	Jacques	héritier de Pierre GONTIER +. Tuteuse : Jehanete ASQUIER
433	CORDIER	Anthoine	.
434	FERAPORTE	Loyse	fille de Jehan Anthoine + et de Marguerite THOMES
434	FERAPORTE	hoirs de Jehanete	Jehanete étant sœur de Loyse et Catherine FERAPORTE +
434	MARTIN	Honorade	fille de Catherine FERAPORTE +, petite-fille de Jehan Anthoine FERAPORTE +

A.M. Champagne fecit 2002

A.M. Champagne fecit 2002